

COMPTE-RENDU N° 4/18
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS
SEANCE DU LUNDI 23 AVRIL 2018 à 20H30

Présents : FUMEY, BUSSIÈRE, VACELET, FRATER, GINDRE, MIGER, RICHARD, SEIGNEZ, VALCHER, GIET, LANOY, CHEVALIER, DRUET

Excusés : PAILLARD, PINGON

Secrétaire séance : MIGER Guy

Prochain conseil municipal : Lundi 04 juin 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle que des courriers ont été adressés à des Brevannais pour tailler leurs haies ou arbustes gênant sur la voie publique. Certains ont procédé à l'entretien de leurs haies, d'autres ont demandé un délai supplémentaire.

M. VALCHER demande si les entreprises doivent respecter les mêmes jours et horaires de tonte que les particuliers. Le Maire reprendra l'arrêté préfectoral pour lui confirmer.

Le Maire félicite Sophie PINGON, conseillère municipale, ainsi que son mari Anthony pour la naissance de leur troisième enfant : Lissandro

Le Maire souhaite également la bienvenue à deux nouveaux habitants, M. et Mme BENTZ suite à la modification des limites territoriales des communes de Dole et Brevans sur demande de ces derniers.

Le Maire rappelle la cérémonie du mardi 8 mai 2018. Rendez-vous à 11h30 devant la salle polyvalente pour se rendre ensuite aux monuments aux morts.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

- **Dossier méthanisation** : le Maire fait part de l'avancement du projet : le compromis de vente du terrain a été signé avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Concernant le gisement, la quantité prévisionnelle est d'environ 30 000 t, contractualisation en cours de finalisation. Un arrêté est en cours de prorogation concernant l'autorisation unique qui a été obtenue le 19 mai 2015. Une association regroupant les agriculteurs a été créée en février 2018. Une SAS (société par actions simplifiées) est en cours de constitution. Dès que celle-ci sera créée, les agriculteurs pourront rentrer dans la société Dole Biogaz aux côtés de Naskéo. Le démarrage du chantier est prévu fin 2018 pour être terminé fin 2019.
- **Treige Parc de Brevans** : suite à la distribution du petit bulletin d'information, un riverain du treige situé au Parc de Brevans a adressé un message à la mairie pour connaître le devenir de ce treige, étant intéressé pour obtenir une partie de ce passage pour entretenir sa haie. Le maire suggère de prendre contact avec les riverains concernés pour connaître leur avis avant de prendre une décision sur le devenir de ce treige.
- **Réunion du syndicat des eaux du 5 avril 2018** : M. SEIGNEZ fait un bref compte rendu de cette réunion : point sur le budget, des travaux de renouvellement de canalisation à Authume sont prévus. Problème de tags sur le château d'eau de Villette. Les travaux de changement de canalisation sur l'Avenue Eisenhower ont coûté 100 000 €.
- **Réunion syndicale du SICTOM du 11 avril 2018 représentée par Mme BUSSIÈRE** : Liste des marchés publics conclus en 2017. Mme BUSSIÈRE fait remarquer que le SICTOM travaille beaucoup avec l'entreprise 101 soucis de Brevans. Mise en place du nouveau régime indemnitaire, situation des emplois : le Sictom compte 78 postes. Les tarifs 2018 ont été énoncés concernant le dépôt du bois sur le site, la collecte des déchets verts sur les communes d'Augerans et Annoire, vote du compte de gestion, compte administratif 2017 ainsi que le budget 2018.
- **Espace santé** : Mme BUSSIÈRE informe que l'Espace Santé fête ses 10 ans et que de nombreux ateliers auront lieu entre le 2 et le 5 mai 2018. Vous pourrez trouver le programme sur le site internet de la commune.
- **Bowling** : Avant d'aborder ce sujet, le Maire a quitté la salle, étant actionnaire à la SCI, propriétaire du bâtiment. M. GINDRE rappelle que suite au courrier adressé à M. le Sous-Préfet pour lui soumettre notre inquiétude vis-à-vis de la situation du bowling, aucune réponse à ce jour ne nous a été apportée. Le gérant du bowling a adressé un message électronique à la mairie en demandant de publier son adresse mail aux élus et aux habitants afin que ceux-ci puissent le contacter et se faire leur propre opinion sur le litige. Ce message a été transmis en sous-préfecture pour avis. Après en avoir discuté en séance, les conseillers, et sur les conseils de la sous-préfecture, confirment ne pas donner suite à la demande du gérant du bowling.

II] COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE :

- **Approbation des orientations et des modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de la Communauté d'Agglomération : Délibération** : Le pacte fiscal et financier est un outil de gestion du territoire. Il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal en analysant les capacités budgétaires pour réaliser des projets. Chaque conseiller était en possession de ce document pour lui permettre de l'étudier et donner son avis. Le Maire précise que ce document a été transmis le jour même du conseil communautaire. De ce fait aucun travail en amont n'a pu être fait par les délégués communautaires. Le Maire propose de ne pas valider le pacte fiscal et financier pour les raisons suivantes : le manque de concertation sur les orientations du Pacte fiscal et financier, l'augmentation de 1.46% de la taxe foncière qui avec celles des années précédentes fait une augmentation de 186% depuis 2014. L'augmentation de la taxe d'habitation alors que l'Etat va faire un abattement de 30% selon les ressources des ménages pour aller à sa suppression totale dans les années à venir, la non prise en compte des recommandations de la chambre des comptes sur les exercices 2012/2016. Cette dernière préconisait une maîtrise des investissements (complexe piscine et sportif), la réponse a été l'augmentation des impôts (TH – TFB) pour les ménages et augmentation du versement transport pour les entreprises. Les reprises de compétences du conservatoire à rayonnement départemental et les écoles de musique (Dole, Tavaux, Damparis, Abergement la Ronce, Saint-Aubin) pour 1.8 millions d'euros. Les reprises de compétences Scènes du Jura pour 350 000 €. Les reprises des terrains de sport de, Dole stade Bobin, Tavaux stade Paul Martin (foot), Damparis stade La pépinière (rugby) sans connaître les coûts de fonctionnement à supporter par la CAGD. Dans le cadre des reprises de compétences, les communes auront une retenue sur la prochaine CLECT dont le montant retenu aux communes concernées reste à définir. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas valider ce pacte fiscal et financier. 2 **Abstentions**.
- **Approbation de la délibération du conseil communautaire portant dérogation à la répartition de droit commun pour le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Délibération** : Le Maire propose, compte tenu de la non validation du pacte fiscal et financier, de prendre acte de la délibération du conseil communautaire du Grand Dole et non de l'approuver. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

III] HARMONISATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE 2018 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU GRAND DOLE :

Après avoir concerté les communes et les conseils d'école, le Directeur académique de l'Education Nationale a émis un avis favorable à une harmonisation de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018 sur l'ensemble du territoire du Grand Dole. Le service des transports doit valider les horaires. Ecole de Brevans : 8h30-12h/13h45-16h15 Ecole de Brevans : 8h20-11h50/13h35-16h05. Le maire regrette qu'aucune évaluation sur l'organisation des temps scolaires (tant sur 4,5 journées ou sur 4 journées) n'ait été réalisée pour un positionnement dans l'intérêt des enfants. Le rythme des enfants n'étant pas une priorité, en effet, les transports décident du mode d'organisation retenu. De plus, dans un souci d'égalité des territoires, l'organisation du temps scolaire devrait être harmonisée sur le plan national.

IV) DOSSIER AMENAGEMENT DE L'AVENUE EISENHOWER :

Actuellement le SIDEC a lancé une consultation pour une étude hydrogéologique pour dimensionner et positionner les ouvrages d'infiltration compte tenu de la modification du dossier. Les travaux devraient débuter en septembre 2018.

V) DOSSIER AMENAGEMENT PLACE DE LA MARE :

La commission travaux s'est réunie le lundi 16 avril 2018 pour déterminer les projets qui pourraient être réalisés place de la Mare.

Le stock de matériaux de la commune pourrait être déplacé rue des vignes le long du cimetière. Une partie du terrain de tennis pourrait être utilisée pour implanter le chapiteau du comité des Fêtes après un décapage du sol. Sur l'autre partie du tennis, un espace multisport, foot, volley ou autres pourrait être réalisé dans les années à venir. Trois terrains de boules seront créés par le comité des Fêtes pour être opérationnel pour la fête patronale fixée au dimanche 1^{er} juillet 2018. Une demande de fonds de concours auprès de l'agglomération pourrait être sollicitée pour financer une partie des travaux dans l'avenir.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Plan Régional de Santé :** l'ARS (Agence Régionale de la Santé) doit élaborer en concertation avec tous les acteurs régionaux, le Projet Régional de Santé. Ce document est soumis pour avis à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, aux conseillers départementaux, et régionaux ainsi que les collectivités territoriales. Le Maire propose de donner un avis défavorable à ce document pour notamment les raisons suivantes : ce Plan régional de la santé fait le choix de la réduction de l'offre de santé de proximité en zone rurale accentuant les inégalités et la désertification médicale. La réduction des effectifs dans les unités de soins se fera au détriment d'une prise en compte de la qualité des soins, de la sécurité des patients et des soignants. Il ne répond pas aux attentes en matière d'accueil des personnes en situation de vieillissement. Les médecins spécialisés sont difficiles d'accès dans des délais courts, qu'il n'y a plus de médecins libéraux de garde la nuit et les week-ends ce qui de ce fait crée un dysfonctionnement aux services d'urgence de l'hôpital. Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis défavorable au plan régional de santé. Délibération votée à l'unanimité des membres présents.
- **Cérémonie du 11 novembre :** Suite au centenaire de la grande guerre de 1914/1918, le Maire propose de réfléchir aux actions qui pourraient être menées pour renforcer la manifestation du 11 novembre. Il suggère que la Marseillaise soit chantée au monument aux morts du cimetière. Mme BUSSIERE travaillera sur ce dossier. Le restaurant Mont Plaisir sera déjà réservé pour le repas comme à l'accoutumée.
- **Terrain rue de la courbe :** A la demande du propriétaire qui jouxte le terrain cadastré A16 appartenant à la commune, celui-ci souhaite qu'on lui rétrocède une toute petite partie de la parcelle. Les frais de notaire et géomètre seraient à sa charge puisqu'il est demandeur. Le Conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches. La maire prendra contact avec le notaire pour déterminer le prix du terrain. Dossier à suivre.
- **Travaux RD244 et RD 358 :** des travaux d'enrobés coulés à froid seront réalisés par l'entreprise Eurovia mandatée par le Département sur la RD244 (du pont du canal jusqu'au pont de Mouchard) pendant la période du 14 au 30 mai 2018. De plus des travaux d'enduit sur la route départementale 358 (route en direction de la déchèterie) seront réalisés entre le 15 août et le 15 septembre 2018.
- **Mise à jour du plan cadastral :** La Direction générale des Finances publiques demande aux géomètres du cadastre de suspendre la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain. Cette mise à jour serait remplacée par des photos aériennes de l'IGN. Le syndicat national solidaire des finances publiques propose aux collectivités locales de s'opposer à cette suppression de mission de service public en adressant un courrier au directeur des finances publiques. Le conseil municipal autorise le Maire à adresser cette lettre d'opposition à la suppression de ce service public aux finances publiques.
- **Fondation du Patrimoine :** le maire fait part de la lettre d'information sur la fondation du patrimoine. Le conseil maintient que la commune n'adhère pas à cet organisme.
- **Stationnement véhicules :** le Maire précise que les voitures en stationnement permanent au Parc ont été enlevées. Mise à part un véhicule qui vient d'être signalé et qui devrait partir dans la semaine. Il reste un véhicule rue des vignes mais le maire rappelle qu'il est stationné sur un parking privé.

Questions posées par les conseillers municipaux

- **M. VALCHER** demande si un problème est survenu en prairie d'assaut ce vendredi 20 avril 2018 car les gendarmes étaient sur place entre 22h et 00h. Le Maire n'est pas au courant et se renseignera auprès de la gendarmerie.

Séance levée vers 22h40

Le Maire, G. FUMEY